

Eau, assainissement, hygiène et Covid-19

Des interventions vitales pour une réponse efficace à la pandémie

Des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité jouent un rôle décisif dans la prévention des maladies et la protection de la santé humaine en période d'épidémie de maladie infectieuse, et notamment aujourd'hui face à la pandémie de Covid-19. L'une des stratégies les plus efficaces et rentables pour améliorer la préparation à une pandémie, en particulier dans les pays aux ressources limitées, consiste à investir dans des infrastructures de santé publique essentielles, ce qui comprend aussi les systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement. De bonnes pratiques dans ce domaine ainsi que dans la gestion des déchets, appliquées avec constance, constituent autant de barrières efficaces à la transmission du coronavirus au sein des communautés et des familles, ainsi que dans les centres de santé, les écoles et les autres lieux publics.

La fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité se révèle tout aussi essentielle pendant la phase de redémarrage post-épidémie, car elle permet d'atténuer les effets secondaires sur les moyens de subsistance et le bien-être des communautés. Ces effets secondaires, au rang desquels la désorganisation des chaînes d'approvisionnement, l'incapacité à régler ses factures, voire les achats de panique, ont des conséquences négatives sur la continuité et la qualité des services d'eau et d'assainissement ; la capacité

des ménages touchés à obtenir et acheter ces services et les produits connexes (savon, traitement des points d'eau, produits d'hygiène menstruelle...) ; et l'aptitude des écoles, des espaces de travail et d'autres lieux publics à perpétuer des protocoles d'hygiène efficaces après leur réouverture. Faute d'être pris en compte, ces effets secondaires pourraient aggraver la propagation de maladies hydriques, avec le risque de favoriser l'émergence de nouveaux foyers infectieux, comme avec le choléra dans les régions où il est endémique.

Selon une note technique de l'OMS et de l'UNICEF consacrée aux enjeux de l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des déchets pendant la pandémie de Covid-19¹:

- L'une des mesures les plus efficaces pour prévenir toute infection au coronavirus consiste à se laver fréquemment et soigneusement les mains avec du savon. Les professionnels du secteur de l'eau et de l'assainissement doivent contribuer à optimiser l'hygiène des mains en améliorant les installations et en faisant appel à des techniques éprouvées pour inciter à changer de comportement.
- Les conseils de l'OMS sur la gestion en toute sécurité des services d'eau potable et d'assainissement s'appliquent à la pandémie de Covid-19. Aucune mesure allant au-delà de ces recommandations n'est utile.



Qu'est-ce que la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) ?

Il s'agit d'une maladie provoquée par une famille unique de virus qui se transmettent de l'animal à l'homme. Si certains de ses symptômes ressemblent à ceux de la grippe, il existe des différences notables, comme une toux sèche et un essoufflement.

Selon l'OMS, les signes d'infection habituels sont les suivants : « troubles respiratoires, fièvre, toux, essoufflement et difficultés à respirer. Dans les cas plus graves, l'infection peut entraîner une pneumonie, un syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), une insuffisance rénale, voire la mort. »

Le taux de létalité du coronavirus s'établit autour de 3 à 4 %, les personnes présentant des facteurs de risque et les plus âgées (surtout après 80 ans) ayant le risque de mortalité le plus élevé.

Source : OMS ; Wilson et al., 2020 (CDC).

- Un grand nombre d'autres avantages découleront d'une gestion en toute sécurité des services d'eau et d'assainissement et de l'application de bonnes pratiques en matière d'hygiène. Toutes ces mesures permettront de prévenir la survenue d'autres maladies infectieuses qui font, chaque année, des millions de victimes.
- **Il n'existe à ce jour aucun cas de transmission du coronavirus par contact orofécal.** Le risque de contracter la maladie par contact avec les matières fécales d'une personne infectée paraît donc faible. Les deux principales voies de transmission sont respiratoires et par contact.
- **Si rien ne permet d'affirmer, à ce jour, que le virus SARS-CoV-2 peut survivre dans l'eau ou les égouts,** il semble qu'il perde de son activité nettement plus vite que d'autres virus humains entériques sans enveloppe capables de se transmettre en milieu hydrique (adénovirus, norovirus, rotavirus et hépatite A). La chaleur, un pH faible ou élevé, le soleil ou des désinfectants classiques (comme le chlore) facilitent sa disparition.

Cette note d'information a pour objectif de recenser une **série d'options** sur les interventions vitales en matière d'eau, assainissement et hygiène pour une réponse efficace à la pandémie de Covid-19 et le renforcement de la résilience face aux risques à venir.

- 1. Anticiper et réagir face à une situation d'urgence :** aider les pays touchés, à risque et à faibles capacités pour garantir l'adoption de mesures de prévention et

de contrôle de l'infection dans les centres de santé et les communautés.

- 1.1. Fourniture en toute sécurité de services d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de gestion des déchets médicaux dans les centres de santé.** C'est une mesure essentielle pour assurer des services de santé de qualité, protéger les malades et le personnel soignant et administratif et prévenir toute nouvelle contamination. Lorsqu'une épidémie survient, les services doivent répondre à des normes minimales de qualité et s'adapter à la situation des patients en séparant les personnes infectées des autres. Une aide est nécessaire pour garantir la continuité du service et l'approvisionnement constant en produits comme le savon et les désinfectants pour les mains à base d'alcool. Des sites temporaires de prise en charge et de mise en quarantaine doivent également être mis sur pied.

- 1.2. Campagnes de communication et mesures d'anticipation pour inciter la population à changer de comportement en matière de lavage des mains, d'hygiène alimentaire et de sécurité des ressources en eau.** La fourniture d'équipements fixes et mobiles pour se laver les mains et de l'eau nécessaire, l'achat de savon et de solutions hydroalcooliques et le traitement des points d'eau font partie des mesures facilitant le lavage des mains et l'hygiène. Les écoles, les espaces professionnels, les marchés, les gares et tous les autres lieux de rassemblement doivent

offrir un moyen de se laver facilement les mains à l'eau et au savon. Des techniques éprouvées de changement de comportement peuvent accroître la fréquence des comportements d'hygiène vitaux et les améliorer. Des structures comme le Partenariat mondial pour le lavage des mains peuvent être sollicitées pour mobiliser des acteurs privés, publics et de la société civile en appui à l'élaboration de messages et la fabrication de matériels pour contrer l'épidémie de Covid-19 dans les pays concernés.

1.3. Fourniture rapide et à moindre coût de services d'eau aux communautés, centres de santé et écoles actuellement privés d'un accès fiable et sécurisé. Cette mesure est cruciale pour favoriser le lavage des mains, l'hygiène et la désinfection. Il s'agit de déployer rapidement des points d'accès/des fontaines à eau (avec éventuellement du savon) dans les zones urbaines et rurales non desservies ainsi que dans les centres de santé et les écoles qui en manquent. C'est-à-dire : i) fournir et faire tourner des stations d'épuration compactes ; ii) construire et faire fonctionner des points d'eau pour alimenter des endroits stratégiques en ville et à la campagne ; et iii) fournir et faire circuler des camions chargés d'eau (en bouteille ou en sachets) et des citernes, y compris des dispositifs de stockage pour les opérateurs.

1.4. Gestion en toute sécurité des installations sanitaires partagées et publiques pour s'assurer que tous les usagers d'installations collectives et les équipes chargées de les entretenir (préposés aux toilettes et personnel d'assainissement) ne soient pas exposés au virus. L'entretien et le nettoyage fréquents des installations sanitaires partagées, la fourniture d'eau et de savon pour se laver les mains et le respect des règles de distanciation sociale impliquant certains changements de comportement sont autant de mesures vitales pour protéger les 700 millions d'individus dans le monde qui, selon les estimations, n'ont pas d'autre solution que de partager des installations sanitaires. En outre, la fourniture d'équipement de protection individuelle aux agents chargés de l'assainissement, un soutien accru pour les inciter à consulter et des formations et des conseils sur les risques liés au coronavirus peuvent réduire leur exposition au risque.

1.5. Aide d'urgence aux fournisseurs et opérateurs d'eau et d'assainissement, afin d'assurer la continuité du service, améliorer le suivi, renforcer les équipes et leur sécurité et accroître le niveau d'équipement et les stocks de pièces de rechange. D'autres mesures d'urgence peuvent permettre de garantir l'accès du personnel chargé de l'eau et de l'assainissement et chez les opérateurs à des équipements de protection, un dépistage prioritaire et des primes pour compenser l'allongement de la durée du travail et la prise de risque.

1.6. Réponse d'urgence dans les pays en situation de fragilité, conflit et violence : le principe fondamental d'une réponse d'urgence en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène réside dans la prise en compte de ces aspects aux phases de sélection des sites et de planification, ainsi que dans une coordination étroite avec les domaines de l'aménagement du territoire, de la santé publique et de l'environnement. Il convient de procéder à une analyse rapide et détaillée des ressources en eau, des installations d'assainissement et conditions d'hygiène par rapport aux besoins et à la demande². Cette évaluation porte sur la quantité et la qualité des ressources hydriques et les options de répartition, mais aussi sur les conditions géologiques et les options d'assainissement.

2. Atténuer les effets secondaires : les services d'eau, d'assainissement et l'hygiène et les produits connexes sont indispensables au bon fonctionnement des centres de santé et permettent aussi de préserver les moyens de subsistance et le bien-être des populations.

2.1. Soutien financier aux opérateurs d'eau et d'assainissement pour suivre et assurer le maintien des réserves de liquidités, la disponibilité de produits chimiques pour traiter l'eau et les eaux usées, l'accès à l'électricité pour alimenter les pompes et les dispositifs de traitement, un niveau de personnel suffisant et les opérations d'entretien.

2.2. Fourniture d'une assistance technique aux gouvernements afin de renforcer les systèmes nationaux, y compris : i) des mécanismes « agiles » de fourniture de services susceptibles de s'adresser aux opérateurs privés locaux pour fournir de l'eau en toute sécurité à travers des

solutions clés en main dans le cadre de contrats conception-construction-exploitation ; ii) un suivi et une assurance qualité renforcés de l'eau ; iii) l'élaboration de plans d'urgence pour les opérateurs (l'absentéisme pouvant constituer un risque grave) ; iv) la gestion en toute sécurité des eaux usées et des matières fécales ; v) la vidange des latrines et l'évacuation hygiénique des excréments ; et vi) la surveillance des effets secondaires.

2.3. Soutien financier aux bénéficiaires pour assurer la continuité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, y compris la prise en charge des exonérations de frais pour minimiser la perturbation des services aux ménages et aux institutions (écoles, centres de santé, organismes publics, etc.). Le financement de ces services et produits connexes (comme le savon) est intégré dans les interventions de filets sociaux visant les ménages les plus démunis. Dans les pays fragiles sans systèmes de protection sociale ni mécanismes fiduciaires permettant de proposer des opérations à l'appui de politiques de développement (DPO), il faut organiser la distribution de produits nécessaires aux ménages les plus exposés (kits d'hygiène et de nettoyage, fourniture d'eau, etc.).

2.4. Garantie du bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement vitales, notamment pour les produits d'hygiène disponibles sur les marchés (savons, désinfectant, matériel de traitement des points d'eau, etc.) assortie de restrictions aux importations et aux exportations sur les équipements critiques pour les opérateurs ou les ménages.

3. Renforcer la résilience en vue des épidémies à venir : des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité sont indispensables pour soutenir les pays touchés, à risque et à faibles capacités afin de renforcer la résilience en vue des prochaines pandémies, mais aussi face aux maladies qui frappent régulièrement les populations pauvres dans les pays en développement, comme les infections diarrhéiques. Selon des estimations de l'OMS, le manque d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène aurait provoqué, en 2016, 829 000 décès liés à des maladies diarrhéiques — soit 1,9 % de la charge mondiale de morbidité. Le choléra, une infection diarrhéique aiguë

provoquée par une contamination de l'eau et pouvant entraîner en quelques heures la mort des personnes non soignées, touche chaque année jusqu'à 4 millions de personnes et fait entre 21 000 et 143 000 victimes. D'autres maladies, comme la typhoïde et la rougeole, augmentent de manière spectaculaire dans les pays en développement lorsqu'ils connaissent des problèmes d'alimentation en eau. Fatales pour certains individus, ces maladies vont réduire chez d'autres le niveau de productivité et, partant, les revenus. Plus la charge est élevée, plus la récurrence de maladies dans les familles risque de les enfermer dans le cercle vicieux de la pauvreté.

3.1. Fournir des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité.

3.2. Des services de base en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de gestion des déchets médicaux dans les centres de santé sont vitaux pour des soins de qualité en toute sécurité.

3.3. Des services de base en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles sont vitaux pour une prise en charge de qualité en toute sécurité.

3.4. Renforcement des plateformes et institutions nationales intersectorielles pour l'élaboration et la coordination des politiques de prévention et de préparation aux crises sanitaires, y compris en matière de lutte contre la résistance antimicrobienne.

La réponse du pôle mondial d'expertise en Eau (à ce jour)

- Le pôle Eau a mis sur pied un groupe de travail avec des coordinateurs thématiques et régionaux pour identifier les demandes de soutien adressées au Groupe de la Banque mondiale et y répondre.
- Le pôle Eau a passé en revue les projets de la Banque mondiale qui donnent lieu à des activités en lien avec l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les secteurs de la santé et de l'éducation : a) 22 projets dans 16 pays³ mettent en œuvre des activités dans les centres de santé ; et b) 32 projets dans 24 pays⁴ concernent les écoles.
- Le pôle Eau cherche à faire monter en puissance les systèmes en place en activant le volet prévu pour les interventions en situation d'urgence (CERC), en allouant des financements supplémentaires aux

programmes d'eau, assainissement et hygiène existants ou en élaborant de nouveaux programmes de réponse d'urgence, y compris à travers des opérations à l'appui de politiques de développement (DPO) et des financements de projets d'investissement (FPI).

- Les chefs de service du pôle Eau font appel à leurs unités de gestion pays pour coordonner ces initiatives.
- Le personnel du pôle Eau dédié aux pays sollicite ses homologues pour des interventions concertées.
- Les responsables du pôle Eau travaillent avec l'UNICEF, l'OMS, d'autres organismes des Nations Unies et les centres américains de contrôle des maladies pour proposer une aide coordonnée aux pays clients.
- Le groupe de travail du pôle Eau est en train d'élaborer des supports d'information pour diffuser des éléments pratiques concrets.

NOTES

1. *Water, sanitation, hygiene and waste management for the COVID-19 virus*. Technical Brief, 3 mars 2020, OMS et UNICEF.
2. <https://emergency.unhcr.org/entry/38439/wash-needs-assessment>.
3. Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Éthiopie, Haïti, République démocratique populaire lao, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Tadjikistan, Tanzanie, Viet Nam et Yémen.
4. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Kenya, République kirghize, République démocratique populaire lao, Libéria, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Îles Salomon, Tadjikistan, Tanzanie, Timor-Leste et Viet Nam.

CONTACTER LE PÔLE MONDIAL D'EXPERTISE EN EAU

 www.worldbank.org/water  worldbankwater@worldbank.org  [@worldbankwater](https://twitter.com/worldbankwater)  blogs.worldbank.org/water

© 2020 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale. Le présent document a été produit par le personnel de la Banque mondiale avec des concours externes. Les constats, interprétations et conclusions qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, du Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale ou des États que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données présentées dans cet ouvrage. Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal (<https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo>). Toute question est à adresser au pubrights@worldbank.org.



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

